



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**Mise au point de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
quant à sa volonté de protéger la rivière Rouge**

La municipalité agit selon son champ de compétence légal et ses capacités financières pour protéger l'économie locale et les terrains en bordure de la rivière Rouge et préserver son caractère public

Grenville-sur-la-Rouge, le 4 avril 2019 – L'avenir des terrains excédentaires d'Hydro-Québec qui sont situés en bordure du corridor de la rivière Rouge fait actuellement l'objet d'une couverture médiatique importante, et la municipalité croit qu'il est essentiel qu'elle éclaircisse certains propos qui ont été rapportés afin que les intérêts de ses citoyens soient défendus, et que sa volonté de préserver la rivière Rouge soit entendue.

La vocation récréotouristique de cette portion de notre territoire a déjà été établie depuis plusieurs années, et des consultations auprès de nos citoyens au fil des ans l'ont confirmée. Le document « Réflexion territoriale stratégique et participative portant sur le corridor de la rivière Rouge et ses environs – Plan d'action » qui est disponible sur le site internet de la municipalité illustre clairement ce positionnement.

Ce secteur de la rivière Rouge est déjà mis en valeur par différentes activités de ce type, notamment par des entreprises de rafting et des terrains de camping. Nous tenons à ce que ces organisations continuent d'opérer et de croître, et nos actions se situent dans ce sens. Nous voulons préserver les droits dont elles jouissent actuellement.

Nous avons émis un communiqué conjointement avec la MRC d'Argenteuil ce matin qui demande au premier ministre du Québec François Legault de mettre fin au processus de vente actuel dans lequel Hydro-Québec compte disposer de ces terrains sur le marché public afin de l'offrir à des intérêts privés.

Selon le Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics (chapitre C-65), la section III énonce clairement que la disposition des immeubles doit d'abord se faire en faveur de la municipalité et de la MRC. Nous comptons exercer pleinement ce droit, et nous sommes surpris qu'Hydro-Québec nous le refuse.

Toujours en attente d'une réponse du gouvernement quant à son positionnement pour une disposition en partenariat avec la Société des Établissements de Plein Air du Québec (SÉPAQ), et considérant les dates limites fixées par Hydro-Québec venant à échéance, la municipalité a déposé une offre d'achat le 21 décembre 2018 au prix demandé. Celle-ci a été refusée le 10 janvier 2019 par Hydro-Québec, qui a décliné toute demande de discussion ou négociation de la part de

la municipalité. Cette offre modifiait certaines conditions initiales énoncées par Hydro-Québec, afin de respecter le cadre légal, et ajustait certains usages.

Dans son offre, la municipalité considère les acquérir pour en préserver leur vocation récréotouristique, et agrandir ses infrastructures, notamment son camping municipal et l'ajout d'un stationnement public. Une partie restreinte des terrains propices à cet usage pourrait être lotie pour des projets respectueux de la vocation du milieu, permettant d'augmenter la valeur foncière de la municipalité et d'aider celle-ci à financer leur acquisition.

La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge réitère son intérêt pour la préservation de ce milieu naturel de grande valeur, et souhaite que des discussions conjointes avec le gouvernement du Québec, Hydro-Québec, la MRC et nos représentants puissent avoir lieu pour favoriser la valorisation de ce site exceptionnel.

Bien que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ait fait une offre d'achat dans le but de préserver ce milieu de grande valeur, le scénario toujours privilégié par la municipalité et la MRC d'Argenteuil demeure que le gouvernement du Québec se porte acquéreur et en confie la gestion la SÉPAQ, conformément à la résolution adoptée pendant l'été 2018. Ce scénario permet de préserver le caractère public à perpétuité, et de contribuer au développement du réseau des aires protégées du Québec, tout en ayant des retombées économiques importantes pour la région.

– 30 –

Source : municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Pour information :

Tom Arnold

Maire

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

tarnold@gslr.ca

819-242-8762

613-677-1001